



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°74/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 30 octobre 2025

Séance du 06 novembre 2025

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Ketty MARIE-LUCE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 06 novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ADHÉSION AU PROGRAMME « TERRITOIRES VOLONTAIRES (TEVO) 2025-2026 »

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - M. Steve ALLONGOUT - M. Michel DURANTY (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Jocelyn ALCINDOR à Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- M. Thierry DORVAN à Erick PIGNOL
- M. Guybert FIRMIN à Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme. Marie-Annick APOCALE à Huguette DELEM
- Mme. Geneviève SUZANNE à Cynthia JACOB
- M. Boris VIGILANT à Fred Michel TIRAULT

Étaient absents (es) :

- M. Alexandre GERALD
- Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Olivier BERISSON

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Ketty MARIE-LUCE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Fort du bilan extrêmement positif de la précédente édition du programme Territoires Volontaires (TEVO) sur le territoire, la Ville du Saint-Esprit a été retenue une nouvelle fois dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2025 lancé par la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et France Volontaires.

Ce dispositif vise à accompagner les collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre de missions de volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) en faveur de la coopération internationale et de la citoyenneté mondiale.

Lors de la première édition du programme, conduite en partenariat avec l'Espace Sud, la Ville du Saint-Esprit avait obtenu quatre postes (deux à l'accueil et deux au départ) dans le cadre du programme TEVO2. Cette collaboration fructueuse avait permis :

- L'accueil de deux volontaires béninois au Saint-Esprit, mobilisés sur des projets de valorisation du patrimoine et d'animation culturelle autour du futur Centre culturel de rencontre ;
- L'envoi de deux jeunes martiniquais pour plusieurs mois de mission au Bénin, en appui au Centre Culturel de Rencontre International (CCRI) de Ouidah.

Dans le cadre du nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires Volontaires 2025, la Ville du Saint-Esprit a été sélectionnée parmi les collectivités lauréates, avec trois postes de volontariat attribués :

- Un poste à l'accueil (au Saint-Esprit) pour la mise en œuvre d'actions culturelles, éducatives et environnementales en lien avec le Centre culturel de rencontre Les Coulisses ;
- Deux postes au départ à destination du Bénin et de la Jamaïque, afin de consolider les partenariats internationaux initiés et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération caribéenne et africaine.

La participation à ce dispositif s'inscrit dans la continuité de la stratégie municipale de développement de la coopération internationale et poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer la dynamique d'ouverture internationale de la Ville et de ses structures culturelles ;
- Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes Spiritains dans des actions de solidarité et de coopération ;
- Soutenir la professionnalisation des acteurs locaux et la montée en compétences autour de la gestion de projets culturels, éducatifs et environnementaux ;
- Valoriser la position du Saint-Esprit comme territoire pilote de coopération décentralisée et de diplomatie des territoires en Martinique.

Le dispositif Territoires Volontaires offre un accompagnement clé en main assuré par France Volontaires et un soutien financier du MEAE, couvrant :

- Les gratifications et indemnités des volontaires ;
- L'assurance, l'hébergement et l'accompagnement administratif ;
- L'appui méthodologique pour la définition, le suivi et l'évaluation des missions.

Cette nouvelle sélection vient confirmer la qualité du partenariat international développé par la Ville du Saint-Esprit et la pertinence des projets menés avec le Bénin et désormais la Jamaïque.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**


1. **APPROUVE** la participation de la Ville du Saint-Esprit au dispositif Territoires Volontaires 2025 ;
2. **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme et à l'accueil des volontaires sur le territoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h32. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **14 novembre 2025**

Pour le Maire empêché,
Le 3^e Adjoint.



Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE


La secrétaire de séance,



Ketty MARIE-LUCE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

21 NOV. 2025
Pour le Maire empêché,
Le 3^e Adjoint,




Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE

